

Procès-verbal de la séance du Conseil communal du jeudi 15 décembre 2016

Le président, M. Christian Gander, ouvre la séance à 19h00, à la Salle communale, et souhaite à toutes et tous une cordiale bienvenue à cette séance du Conseil communal.

Il remercie les Conseillères et Conseillers ainsi que les membres de la Municipalité pour leur présence, et salue le public ainsi que les représentants de la presse.

Il remercie M. Daniel Bussy, huissier, et M. Arthur Bigler, huissier suppléant, pour leur présence et la préparation de la salle, ainsi que le personnel communal pour la mise en place de celle-ci.

1. Appel et ordre du jour

L'appel fait constater la présence de 59 Conseillères et Conseillers.

Il y a 12 excusés (Mmes Katia Annen, Christelle Giraud-Nydegger, Florence Golaz, Myriam Grandjean, Isabelle Houmard, Sabine Million-Courvoisier, Stella Motta Larrivé, Sara Ouerchiffani, Béatrice Saxer Brown et Melissa Weber, MM. Yves Froidevaux et David Mayer).

2 arriveront plus tard (MM. Olivier Fantino et Larry Sarazin).

2 absents (MM. Nicolas Aeschmann et Rodolphe Chatagny).

Le quorum étant atteint, le Conseil communal peut valablement délibérer. Le président déclare la séance du Conseil communal ouverte.

Le président s'assure que chaque Conseiller(ère) a été régulièrement convoqué(e) à la présente séance dans les délais et a reçu les documents relatifs à l'ordre du jour. Tel est bien le cas.

Le Bureau a reçu 1 interpellation.

Interpellation de M. Guillaume Labouchère intitulée "A quand une politique proactive pour diminuer le papier ?".

Cette interpellation étant soutenue par plus de 5 membres, le président demande à son auteur s'il désire la développer séance tenante, celui-ci répond par l'affirmative. L'interpellation sera ajoutée à l'ordre du jour et jointe au procès-verbal.

- Ouverture de la discussion sur l'ordre du jour modifié, qui est donc le suivant :
 1. Appel et ordre du jour.
 2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2016.
 3. Communications du Bureau.
 4. Communications de la Municipalité.

Préavis avec décision

5. **Préavis municipal n° 11** relatif à l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire (article 4 chiffre 11 de la Loi sur les communes).
6. **Préavis municipal n° 12** relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021.

Préavis avec décision en un seul débat

7. **Préavis municipal n° 13** relatif au budget de l'exercice 2017.

Autres objets

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Patrick Uebelhart demandant l'étude d'une jonction modeste, fonctionnelle et directe pour les piétons et les cyclistes entre le nord et le sud de la voie ferrée à proximité de Swissquote.
9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Moritz de Hadeln sur l'aménagement des trottoirs selon les normes SN 640 241 et SN 521 500.
10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée "Signature de la charte d'égalité salariale".
11. Nomination d'un(e) scrutateur(trice).
12. Nomination d'un(e) membre à la Commission du Plan de zones.
13. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional.
14. Nomination d'un(e) délégué(e) auprès de l'Association intercommunale d'accueil "Réseau d'accueil des Toblerones".

Divers

15. Interpellation de M. Guillaume Labouchère intitulée "A quand une politique proactive pour diminuer le papier ?".
16. Informations de la Commission de gestion sur ses activités.
17. Divers et propositions individuelles.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

L'ordre du jour modifié est accepté à l'unanimité.

2. Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2016

- La discussion est ouverte.
- Le président annonce qu'une erreur s'est glissée dans ce procès-verbal, à la page 11. En effet, à l'amendement de l'art. 12, les textes amendés et originaux ont été mélangés. Il fallait lire :

Hors des périmètres A5, A10 et B, la réalisation en sus d'un étage en attique d'une hauteur maximale de 3 m est autorisée. ~~A l'exception des façades pignon,~~ La façade de l'attique devra avoir un retrait de 1,50 m au minimum par rapport au nu de chaque façade extérieure du bâtiment. Les rez-de-chaussée faisant front sur l'aire urbaine auront une hauteur minimale de 4 m, celle-ci étant mesurée entre les niveaux supérieurs des planchers.

- La correction sera portée au procès-verbal de ce soir.
- M. Patrick Vallat : confirme la teneur de ce procès-verbal modifié, qui est exactement le résultat de la discussion. Il s'agit d'un petit oubli et, au vu de la correction, il n'y a aucun souci à ce sujet. Il demande aux Conseillers de bien comprendre les enjeux : en effet, si le biffage avait été laissé, cela aurait permis à la Municipalité de rajouter encore un étage par rapport aux capacités constructives, ce qui n'est pas l'objectif qui avait été décidé.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

Décision

Le Conseil communal, à l'unanimité, accepte le procès-verbal de la séance du Conseil communal du 17 novembre 2016 tel que modifié.

3. Communications du Bureau

- Le 27 novembre était jour de votation fédérale. Un objet était soumis au scrutin populaire et le président donne les résultats pour la commune :
 - 2'931 votants sur 6'534 électeurs inscrits, soit une participation de 44.86 %;

- Initiative populaire "Pour la sortie programmée de l'énergie nucléaire" : objet accepté par 1'487 oui contre 1'419 non.

La matinée de dépouillement s'est passée en compagnie des membres du Bureau élargi.

- Le 28 novembre, le président a eu l'opportunité de participer à un entretien dans une classe d'école de Grand-Champ, avec des élèves de 9^{ème} année. Ces élèves étaient curieux de connaître le parcours du Président du Conseil, ainsi que l'organisation du Conseil communal et les sujets qui y sont traités. C'était un moment sympathique d'échange avec ces jeunes gens et le président remercie la Municipale Mme Christine Girod de lui avoir donné la possibilité d'y participer.
- Le 9 décembre, le président a été convié au rapport annuel du SDIS Gland-Serine. L'Etat-major était particulièrement fier de présenter son nouvel étendard, magnifique dans ses couleurs rouge et bleu, symbolisant le feu, l'eau et la rivière La Serine, qui est l'élément central de la région. Le président remercie les membres du SDIS Gland-Serine pour leur engagement sans faille pour assurer la sécurité de la population.
- Le 10 décembre, le président a assisté au repas de fin d'année des Aînés, organisé par la Société de développement de Gland, auquel les personnes du 3^{ème} âge étaient invitées. C'était un moment convivial en compagnie de plus de 100 personnes âgées de la commune, avec une magnifique organisation de la part de Mme Martine Bussy et de toute son équipe dévouée, ainsi qu'un excellent repas concocté par M. Christian Spahni, responsable du restaurant scolaire de Grand-Champ. Le président félicite et remercie toutes les personnes qui œuvrent bénévolement pour cette cause. Il note encore la brillante prestation du Syndic dans sa parfaite lecture d'un conte, qui a passionné l'assemblée.

4. Communications de la Municipalité

M. Gérald Cretegy, Syndic (Administration générale, ressources humaines, relations publiques)

- Conseil régional : la dernière séance de l'année du Conseil Intercommunal a eu hier soir à Coppet.
 - Le préavis du budget 2017, qui portait sur un montant global de CHF 7'236'388.-, avec un résultat positif de CHF 858.03, a été adopté à l'unanimité des membres présents. C'était la première fois qu'il était présenté un budget selon la forme utilisée pour les budgets et les comptes communaux. En effet, avec les anciens statuts, il fallait utiliser un budget avec un fond de réserve, plus compliqué et moins compréhensible.
 - Le préavis pour une participation de CHF 72'000.- TTC du fonds régional Transports Publics affecté pour le réaménagement de l'arrêt de bus Mont-sur-Rolle "La Ferme" et la participation aux frais de communication a été adopté à une large majorité.
 - Le préavis demandant un crédit de CHF 75'000.- pour l'aménagement des nouveaux locaux du Conseil régional a été adopté à l'unanimité. Les locaux sont actuellement situés à la place du Marché et à la rue Delafléchère, dans deux lieux séparés. Ils seront regroupés à la Grand-Rue 24 à Nyon et les collaborateurs pourront travailler dans le même local.
 - Le rapport de la Commission chargée d'étudier la prise en considération du postulat de M. Alexandre Démétriadès et cts "pour une région à l'écoute de ses jeunes" a été adopté à une large majorité.
 - Il a été accepté la transmission au Comité directeur de l'interpellation de M. Pierre Wahlen intitulée "Quel manifeste pour une politique régionale de l'aménagement du territoire ?".
- Grand-Genève : le 8 novembre, au CERN, a eu lieu la signature du projet d'agglomération III. Il s'agit d'un projet important pour Gland et pour l'ensemble de la région. Au-delà des cofinancements, que l'on peut notamment voir à Gland s'agissant du passage sous-voie, c'est aussi la possibilité d'inscrire des projets qui sont ensuite validés tant au niveau du canton que de la Confédération, sans quoi, cofinancement ou non, ces projets peinent à pouvoir voir le jour.

- Personnel communal : Jean-Philippe Hoch, technicien au Théâtre de Grand-Champ, a quitté ses fonctions au mois de décembre 2016.

Avec l'arrivée de MM. Olivier Fantino et Rodolphe Chatagny, le nombre de Conseillers présents passe à 61.

Mme Isabelle Monney, Municipale (Affaires sociales, logement, culture, cultes, politique de la santé et des personnes âgées)

- EMS "Le Chêne" : lors du Conseil communal du mois d'octobre, elle a annoncé que la Fondation "Belle Saison" allait demander un financement au canton pour l'EMS "Le Chêne". La réponse est arrivée tout récemment et le Conseil d'Etat a accordé au canton une garantie de CHF 16'250'000.- pour permettre la construction de l'EMS glandois. Si tout va bien, c'est fin 2018 que l'EMS pourra accueillir les premiers résidents.
Par la suite, l'EMS "Les 4 Saisons" sera transformé en centre d'accueil pour les courts séjours et également adapté pour accueillir des malades d'Alzheimer.
- Visions du Réel : comme chaque année depuis 3 ans, la ville de Gland et Visions du Réel offrent une projection gratuite aux habitants à l'occasion de Noël. Le documentaire "Zorra et le clan des renards" sera projeté le samedi 17 décembre à 17h00. Les réalisateurs Anne et Eric Lapiéd seront présents pour parler de leur film et la projection sera suivie d'un goûter de Noël. Actuellement, plus de 220 places ont déjà été pré-réservées.
Visions du Réel prendra ses quartiers à Grand-Champ du 21 au 29 avril 2017 pour la session Grand-Angle. Cette année, la collaboration s'intensifie et désormais un nouvel espace de visionnage public sera installé sur la mezzanine du foyer du théâtre, où il sera possible de visionner des courts métrages réalisés par des jeunes dans le cadre du festival Reflex. Un prix du public sera également décerné.
D'autre part, la salle des colonnes sera mise à disposition pour les collégiens de Grand-Champ, qui participeront à des sessions de projections encadrées par des réalisateurs ainsi que par les enseignants qui participent à ce nouveau projet.

M. Gilles Davoine, Municipal (Finances, promotion économique, sports, domaines et forêts)

- Un emprunt de CHF 10'000'000.-, arrivant à échéance le 29 novembre 2017 et à un taux de 3,16 %, a été renouvelé auprès de la Bayerische Landesbank, Allemagne, pour une durée de 10 ans, à un taux de 0,98 %, donc largement plus bas que la moyenne qui est à 1,46 %. Malgré que l'échéance ne soit que dans une année, il a été décidé de bloquer ce montant, étant précisé que des emprunts à court terme sont toujours existants auprès de Swissquote et qu'il est bien de sécuriser le long terme, ce qui a pu être fait via la Banque cantonale vaudoise.
- Un contrat a été conclu avec la Basler Kantonalbank, lequel permet d'emprunter rapidement jusqu'à CHF 20'000'000.- avec des conditions particulièrement favorables. Même si les conditions entre la Banque cantonale vaudoise et la Basler Kantonalbank sont sensiblement les mêmes, cette dernière banque a de très bons taux et il est important d'avoir une relation déjà ouverte en cas de besoin.
- Le 30 novembre, il s'est rendu à la Commission des sports du Conseil régional, laquelle se penchera dorénavant également sur les infrastructures outdoor destinées aux sports pour tous. Il a notamment pu discuter avec la Municipale des sports de Nyon, Mme Stéphanie Schmutz, d'un projet de patinoire, qui est un vœu de la région.
La Commission des sports apporte également des aides et des soutiens financiers à de jeunes sportifs d'élite de la région: L'âge maximum pour l'obtention de ces soutiens a été fixé à 20 ans. Suite aux demandes présentées, un seul jeune sportif a obtenu un soutien de CHF 2'000.-. Il s'agit de M. Muraca, jeune golfeur extrêmement prometteur. Aucun glandois n'a obtenu de soutien. Diverses associations ont également obtenu un soutien, et c'est au total un montant total de CHF 25'000.- qui a été distribué par la Commission des sports pour cette session, sur une enveloppe de CHF 40'000.-.

Mme Christine Girod, Municipale (Accueil enfance, jeunesse, écoles)

- La Pépinière : sous l'impulsion des occupants de La Pépinière, un nouveau projet sera proposé prochainement à la population glandoise. Ce projet consiste à centraliser les invendus des commerces et magasins locaux, et de les mettre en libre service à La Pépinière. Cette épicerie d'un genre nouveau s'appellera La Pépicerie et proposera aux habitants des produits à prix libres. Le but de La Pépicerie est d'éviter que les aliments non vendus finissent à la poubelle et puissent profiter aux personnes en difficultés financières et aux familles, ainsi qu'à toute personne qui, par philosophie ou par respect des produits, souhaite s'approvisionner à La Pépicerie.
Afin de mener à bien ce projet, les initiants se sont approchés d'une personne qui a déjà réalisé ce type d'épicerie. Sa mise en place et sa gestion se feront par les jeunes et par les acteurs de La Pépinière.
La Municipalité salue cette initiative intelligente et originale. Elle y voit un projet de société qui, à coup sûr, rendra service à une grande partie de la population et favorisera la cohésion sociale.
- Place de jeux de la Dôle : conformément au préavis n° 5 relatif à l'octroi d'un crédit pour la rénovation de l'espace "tout-petits" de la place de jeux de la Dôle, qui a été accepté par le Conseil communal, les travaux ont été adjugés. Le calendrier prévoit un début des travaux en février 2017, pour une mise en service à l'arrivée des beaux jours.
- Littering : pour répondre à une demande faite par M. Guillaume Labouchère lors du Conseil communal du 13 octobre, qui souhaitait que la Municipalité prenne en considération la problématique des mégots qui se retrouvent dans les eaux claires, la Commission littering a intégré ce sujet dans son programme d'actions pour 2017. Le projet serait de faire un marquage sur les grilles d'égouts afin de sensibiliser les piétons et les passants.
- Etablissement secondaire : dès janvier 2017, la commune de Gland, en tant qu'employeur, participera au projet LIFT. Il s'agit d'un programme visant à sensibiliser les élèves de 10^{ème} et de 11^{ème} année à la vie professionnelle, en leur proposant un contrat d'une durée de 3 mois, à raison de 2 à 4 heures par semaine, au sein d'une entreprise de la commune.
Ce programme s'adresse en particulier aux élèves qui n'ont pas forcément toutes les bonnes conditions de départ pour intégrer le monde du travail. Concrètement, au niveau de la commune de Gland, ce sont 3 places qui sont proposées, soit une place aux espaces verts, une place à la déchetterie et une place à la conciergerie. Ce programme est soutenu et organisé par l'Etablissement secondaire de Gland et la commune se réjouit d'accueillir ces élèves.
- Conseil d'établissement : la première séance du Conseil d'établissement de la législature se tiendra le lundi 23 janvier 2017 à 20h00.

M. Thierry Genoud, Municipal (Bâtiments et urbanisme)

- Le préavis concernant la démolition de la "Maison Rose" est clos et se termine sur un solde de plus de CHF 50'000.-, sur un montant de CHF 229'500.- alloué par le Conseil communal.
- En matière de développement territorial, une séance a eu lieu mardi avec les propriétaires du PPA Les Tuillières, laquelle a consisté à leur expliquer la raison de cette modification, soit du plan de quartier de Cité-Ouest. Un avant-projet sera présenté en début d'année, lequel doit encore être validé par la Municipalité et soumis au futur urbaniste, puis soumis au Conseil communal pour approbation, probablement à la fin de l'année 2017.
- Le 1^{er} décembre, Télé-Dôle a signé le contrat d'exploitation des pistes de la Dôle avec la société Sogestar, qui est la société de gestion de la station des Rousses, pour une durée de 27 ans. Le 8 décembre s'est tenue l'Assemblée générale de cette société anonyme avec les actionnaires, qui a débouché sur un revirement de situation et une exploitation différente de celle actuelle. La première séance du nouveau Conseil d'administration aura lieu le 25 janvier 2017. Des explications à ce sujet seront données lors de la première séance du Conseil communal de l'année prochaine.
- La buvette du terrain de football est déjà en travaux depuis quelques semaines, lesquels vont bon train, et le planning devrait être respecté. Au niveau du terrain de football, les travaux vont

subir du retard et le nouveau terrain ne sera à disposition qu'en été 2018, grâce aux marchés publics et aux appels d'offres que la commune doit faire.

- Le dossier de la plage a beaucoup évolué. Une séance a eu lieu et la Direction générale de l'environnement entre en matière. Cet important projet de l'aménagement de la plage sera prochainement mis à l'enquête publique.
- Les travaux de la place de la gare ont subi du retard en raison des problèmes rencontrés cet été et des ralentissements effectués pour satisfaire les riverains. Le chantier actuel est extrêmement important. La mise en fonction du passage inférieur pour les piétons et les vélos, initialement fixée au 9 janvier 2017, est prévue pour la fin du mois de mars 2017.

Mme Jeannette Weber, Municipale (Sécurité publique, population, transports publics)

- 8 personnes ont obtenu la nationalité suisse ordinaire et 10 personnes ont obtenu la nationalité suisse facilitée.

M. Michael Rohrer, Municipal (Equipement et espaces verts, gestion des déchets)

- Report du préavis relatif à l'octroi d'un crédit de construction pour la mise en place d'une zone 30 km/h dans le secteur sud de la ville : les autorisations définitives permettant de mettre en place la zone 30 km/h gare-sud n'ont été reçues que ce jour de la part du canton. De plus, la Municipalité a décidé de tout d'abord organiser une séance d'information publique concernant cette zone, laquelle aura lieu dans la deuxième moitié du mois de janvier 2017. Le préavis sera ainsi présenté lors de la séance du Conseil communal du mois de février 2017.
- Parking de la "Maison Rose" : la Municipalité a décidé d'installer deux candélabres pour mettre un peu de lumière sur ce parking, lesquels seront posés au début de l'année prochaine.
- Réorganisation du Service infrastructures et environnement (SIE) : dans un but de simplification hiérarchique, une nouvelle organisation sera mise en place dès le 1^{er} janvier 2017. Outre le bureau technique composé de 4 employés, le SIE sera ainsi composé de 4 groupes ou office, la dénomination définitive étant encore à déterminer, savoir la déchetterie, les eaux, les espaces verts et la voirie. Ces changements ont tout d'abord été annoncés ce mardi au personnel du SIE, puis par mail à l'entier des collaborateurs de la commune.
- Ramassage du textile : après de nombreuses années de collaboration avec TexAid, la Municipalité a décidé de changer de prestataire de services et de travailler avec Textura, qui est une entreprise vaudoise à but non lucratif et dont les principaux buts sont la réinsertion des chômeurs et des bénéficiaires de rentes AI. Ce changement a permis de voir l'énorme quantité de textile remise à ces fournisseurs, soit 88 tonnes d'habits par année.

PREAVIS AVEC DECISION

5. Préavis municipal n° 11 relatif à l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire (article 4 chiffre 11 de la Loi sur les communes).

- Mme Iulica Gorgoni, rapporteur de la Commission des finances, lit les conclusions recommandant d'accepter le préavis tel que présenté.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 11 relatif à l'acceptation de legs et de donations (sauf s'ils ne sont affectés d'aucune condition ou charge), ainsi que l'acceptation de successions, lesquelles doivent au préalable avoir été soumises au bénéfice d'inventaire (article 4 chiffre 11 de la Loi sur les communes), soit :

- I. d'accorder à la Municipalité une autorisation générale de statuer en matière d'acceptation de legs, de donations et de successions;*
- II. de charger la Municipalité de renseigner le Conseil communal sur les affaires pour lesquelles ces compétences sont utilisées;*
- III. de fixer la validité de cette autorisation pour la durée de la législature 2016-2021 et jusqu'au 31 décembre de l'année du renouvellement intégral des autorités conformément aux dispositions de la Loi sur les communes.*

6. Préavis municipal n° 12 relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021.

- M. Daniel Calabrese, rapporteur de la Commission des finances, lit l'amendement proposé puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé avec l'ajout du mot "brut" à "endettement" afin de préciser de quel type d'endettement il s'agit.
- Le président constate que les conclusions de la Commission des finances vont dans le même sens, amendement compris. La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion et vote sur l'amendement, puis discussion et vote sur les conclusions, amendées ou non, de ce préavis. Le président rappelle que le vote sur un amendement laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond.
- La discussion est ouverte sur l'amendement qui propose *de fixer le plafond d'endettement brut à CHF 128 Mio pour la durée de la législature 2016-2021.*
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur l'amendement.

Décision

A une large majorité, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal, accepte l'amendement de la Commission des finances.

- La discussion est ouverte sur le préavis amendé.
- La parole n'est pas demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis amendé.

Décision

A une large majorité, 1 abstention signifiée, le Conseil communal, accepte le préavis municipal n° 12 relatif à la fixation du plafond en matière d'endettement et de risques pour cautionnement pour la législature 2016-2021, amendé,

soit :

- I. de fixer le plafond d'endettement brut à CHF 128 Mio pour la durée de la législature 2016-2021.*

Avec l'arrivée de M. Larry Sarrasin, le nombre de Conseillers présents passe à 62.

7. Préavis municipal n° 13 relatif au budget de l'exercice 2017.

- M. Christian Vernex, 1^{er} membre et rapporteur de la Commission des finances, remercie tout d'abord particulièrement le Municipal des finances, M. Gilles Davoine, et le boursier communal, M. Julien Ménoret, pour la qualité du travail fourni, pour leur disponibilité et pour leur rapidité à répondre à toutes les questions posées, et qui ont été passablement harcelés lors de l'analyse de ce budget. Il lit ensuite les amendements proposés puis les conclusions recommandant d'accepter le préavis amendé avec le retrait au budget de la subvention inscrite au compte 111.3653.00 "Contribution fonctionnement NRTV" pour un montant de CHF 130'000.-, ramenant le nouveau poste à CHF 0.-, ainsi que la réduction du poste 180.3657.20 "Vélopas – Vélos en libre-service" de CHF 30'000.-, ramenant le nouveau poste à CHF 1'000.-.
- La procédure sera la suivante : ouverture de la discussion et vote sur le premier amendement, ouverture de la discussion et vote sur le second amendement, puis discussion et vote sur les conclusions, amendées ou non, de ce préavis. Le président rappelle encore que le vote sur un amendement laisse toujours l'entière liberté de voter sur le fond.
- La discussion est ouverte sur le premier amendement, soit de retirer du budget la subvention inscrite au compte 111.3653.00 "Contribution fonctionnement NRTV" pour un montant de CHF 130'000.-, ramenant le nouveau poste à CHF 0.-.
- M. Christian Vernex : déclare que la Commission des finances aimerait préciser quelques points. Elle ne remet en tout cas pas en cause la participation de Gland à NRTV, comme il a pu être lu dans la presse cette semaine. La Commission des finances estime que cette dépense ne doit pas figurer au budget mais doit faire l'objet d'un préavis. A l'époque, le Conseil communal avait demandé un rapport sur la situation financière de NRTV, en espérant obtenir un débat. Les Conseillers avaient bien obtenu un rapport, lequel était un peu trop succinct, mais il n'y avait pas eu de débat. La Commission des finances estime que, à terme, ce poste devrait être géré par le Conseil régional, qui devrait prendre en charge NRTV dans la mesure où cette chaîne de télévision est aujourd'hui accessible à toute personne de la région et qu'elle est également accessible sur Internet.
- Mme Christine Girod : remercie tout d'abord la Commission des finances d'avoir soulevé cette question, ce qui lui permet de fournir quelques indications concernant NRTV. Elle aimerait rappeler quelques points sur la forme, dans la mesure où des décisions avaient effectivement été prises par le Conseil communal lors de la précédente législature et pour en rappeler l'historique. En avril 2015, une discussion a eu lieu au niveau du Conseil régional, lors de laquelle il y a eu un projet de sauvetage de NRTV, projet qui avait été monté avec le Conseil régional et les communes de Gland et Nyon. Malheureusement, le Conseil régional de l'époque avait refusé ce préavis, ceci pour des questions de couverture notamment. En effet, NRTV n'était pas diffusée dans l'ensemble du district. Des problèmes administratifs avaient en outre été rencontrés et ce préavis n'avait malheureusement pas été soutenu par le Conseil régional. Après des rebondissements dans la tenue de NRTV, dans la mesure où la commune de Nyon est entrée en force pour reprendre ce dossier, un préavis traitant de la pérennisation de la chaîne NRTV a été soumis au Conseil communal au mois de février 2016. Il s'agissait d'octroyer une subvention à NRTV et la Municipalité avait également prévu un montant de CHF 20'000.- pour des investissements de matériel, ainsi qu'un montant de CHF 25'000.- pour des clips réalisés par NRTV pour promouvoir la ville de Gland. Ce préavis a donné lieu à beaucoup de discussions, à trois rapports de Commissions – un rapport positif de minorité de la Commission des finances, un rapport négatif de majorité de la Commission des finances et un rapport positif de la Commission technique – et le débat a eu lieu. Le Conseil communal avait accepté un amendement qui demandait à la Municipalité de présenter un rapport en septembre avant la tenue du budget 2017. Ces points là ont été faits et le rapport a été transmis aux Conseillers au mois de septembre. Il est vrai qu'il n'y avait pas eu de discussion à ce sujet, mais elle en avait parlé dans ses communications et personne n'avait visiblement eu envie d'ouvrir le débat. Toujours est-il que ce rapport a été transmis aux Conseillers. De plus, au mois de février, alors qu'il était question d'accepter cet amendement, la Municipalité

avait mis en garde le Conseil communal en expliquant que, au mois de septembre, elle n'aurait probablement pas beaucoup d'éléments mais qu'elle donnerait ce qu'elle aurait, ce qui a été fait. L'entrée formelle de la commune de Gland dans le Comité s'est faite en juin 2016, ce qui est donc relativement récent et, de ce fait, il n'y a pas un recul très important. Forte de ces considérations, soit un préavis avec débat, un rapport fourni aux Conseillers et de l'argent effectivement versé à NRTV, la Municipalité a en toute logique, au moment de préparer le budget, porté ce montant à ce dernier, comme cela avait été précisé. Elle relève également que, dans les trois rapports présentés par les Commissions, il faisait mention d'un montant d'environ CHF 10.- qui serait porté au budget 2017. Cela n'est donc pas une surprise pour les Conseillers ayant siégé lors de la précédente législature; le débat a eu lieu et cela avait été mentionné comme cela dans les rapports.

Sur le fond, elle explique que passer par un préavis aujourd'hui a le très grand désavantage de donner un mauvais signal aux investisseurs potentiels et aux communes qui voudraient se joindre au projet. Elle fait remarquer qu'il faut bien comprendre que cela ne fait que peu de temps que la commune de Gland est entrée dans le Comité de NRTV, que beaucoup de choses ont été faites ces derniers mois, que NRTV a maintenant une grille des programmes beaucoup plus élargie, avec le sport et la culture qui sont venus se rajouter aux débats politiques, que l'on peu maintenant capter NRTV dans la Suisse entière avec Swisscom TV, mais que cela est très jeune et n'a seulement que quelques mois d'activité. Passer par un préavis, si le Conseil communal décide de ne pas inscrire cette somme au budget, risque forcément de créer une fragilisation, ce qui serait vraiment malheureux. A quelque part, elle a presque envie de dire que cette somme de CHF 175'000.-, que le Conseil communal a accepté d'accorder en février, est un investissement "perdu" au vu de la fragilité et de l'avenir inconnu à ce jour de NRTV. Néanmoins, la Municipalité a entendu les préoccupations des Conseillers, a entendu leur volonté de faire un débat, d'avoir des informations et de discuter. La Municipalité n'est pas opposée à revenir vers le Conseil communal dans le courant de l'année, soit par un rapport, par une discussion ou par une présentation de chiffres au moment où les comptes seront connus. Mais en tous les cas, elle estime que de ne pas passer par le budget serait vraiment une erreur qu'elle espère que les Conseillers ne feront pas. Elle invite dès lors les Conseillers à ne pas accepter cet amendement et les remercie de leur soutien.

- M. Gérald Creteigny : explique qu'il est vrai que le Conseil régional a été interpellé en disant que c'est lui qui devait reprendre le financement de NRTV, et l'essai a déjà été tenté une fois. La couverture de l'ensemble des communes ne s'est faite très récemment et, comme cela a pu être constaté avec le récent vote de Rolle, cela n'est pas simple, pour les communes n'ayant pu expérimenter NRTV que quelques mois, de tout d'un coup s'engager de cette manière là. Cela nécessite un peu de temps. S'agissant du Conseil régional, il pense que cela serait prendre un risque énorme que d'arriver l'année prochaine avec un préavis. Le terrain doit être préparé maintenant, il faut permettre aux communes d'y arriver volontairement, puis, à un moment donné, il pense que le passage au Conseil régional pourrait être fait, dont la majorité des membres du Comité directeur serait certainement prête à retenter l'expérience. Mais aujourd'hui cela est vraisemblablement beaucoup trop tôt et la chaîne NRTV risque d'être mise à mal avec un débat de ce type-là aujourd'hui.
- M. Guillaume Labouchère : veut rebondir sur ce qu'a dit M. Christian Vernex. La question ce soir n'est pas d'accepter ou de refuser NRTV. Quand il entend que cela mettrait à mal le financement et que l'on pourrait quasiment considérer ce qui a déjà été payé cette année comme de la perte, cela lui fait aussi du souci. Car finalement, à ce moment-là c'est quelque chose qui va très mal, alors que dans le rapport il est dit que des financements sont recherchés, que les choses se présentent bien et qu'il y a une nouvelle vision. Il croit que ce soir ce n'est pas une question d'être pour ou contre NRTV, mais c'est une question d'avoir une vraie discussion avec les nouveaux éléments car, comme il s'est apparemment passé beaucoup de chose ces derniers mois, il se réjouit de les entendre. Il croit qu'il y a toujours le temps pour pouvoir en discuter en début d'année et avoir une vraie discussion sur tout cela.
- M. Laurent Dorand : rejoint tout à fait M. Guillaume Labouchère dans le sens où l'année passée NRTV a été sauvée. Il avait été dit que cela allait coûter CHF 10.- par habitant, ce qui avait été au final accepté par le Conseil communal. Aujourd'hui ce montant est toujours le même, alors que d'autres communes se sont engagées pour NRTV. Cette chaîne devait aussi trouver des financements annexes. Il croit que la solution de valider cela par un préavis dans le futur permettra aux Conseillers de voir les comptes de NRTV à la fin de l'année, de voir tout

l'argent qui est arrivé par l'externe, et de savoir si ce montant de CHF 10.- par habitant ne pourrait pas être baissé. Comme il a déjà été dit, il trouve que ce n'est pas une bonne manière que de payer des taxes par habitant. Cela n'a pour lui pas de sens et il faut payer des montants précis qui sont décidés. Mais il trouve que cela n'est pas une bonne idée de le mettre au budget.

- Mme Véronique Villaine : rejoint pour sa part la Municipale Mme Christine Girod dans le sens où cela est un mauvais signal que de financer une entreprise et d'attendre, au bout de 6 mois, qu'elle ait fait ses preuves pour lui dire de "se planter" et que l'on ne veut surtout pas s'engager. Elle rappelle qu'il s'agit là d'une phase de budget, que le chèque n'est pas encore signé, que l'on prévoit et anticipe simplement une potentielle demande de NRTV. Cela n'est pas encore fait. Elle trouve dommage d'avoir une jolie télé et ne rien faire pour elle. Certains commissionnaires d'ailleurs ne se privent pas de partager leurs exploits sur cette télévision ou sur les réseaux sociaux et elle est un peu surprise que, par la suite, ils refusent de continuer à la financer. Elle encourage également les Conseillers à refuser cet amendement.
- Mme Christine Girod : se permet juste de revenir sur la remarque de M. Guillaume Labouchère afin de préciser deux choses. Tout d'abord, le précité dit par lui-même qu'il n'est pas contre NRTV; elle lui répond que la façon de procéder qu'il propose met en péril NRTV. Si les Conseillers sont pour NRTV, elle leur recommande de ne pas passer par un préavis aujourd'hui. La Municipalité est tout à fait d'accord de revenir vers les Conseillers pour une discussion avec eux afin de leur exposer les faits et les chiffres, et a bien compris les soucis du Conseil communal, mais aujourd'hui c'est un risque important de fragilisation de l'image de NRTV et de ce projet finalement, et cela serait vraiment dommage. Par rapport à ce qu'elle a dit quant à l'argent investi, ce n'est pas qu'il serait perdu en tant que tel, mais elle trouve qu'il serait dommage de ne pas pérenniser l'effort financier qui a été fait il y a 6 mois. Elle répète que, dans les trois rapports qu'elles avaient établis, toutes les commissions avaient admis que, au budget 2017, il y aurait un montant de l'ordre de CHF 10.- par habitant.
- M. Daniel Calabrese : se demande si une espèce de compromis ne pourrait pas être trouvé. La Municipalité pourrait-elle s'engager à ne pas mettre le montant au budget 2018, mais de présenter un préavis au cours de l'année 2017 ? Cela donnerait une année de souffle à NRTV pour faire le point, et ce débat, à ce moment-là, pourrait avoir lieu courant 2017. Cela lui semble un compromis qui pourrait satisfaire tout le monde.
- Mme Christine Girod : explique que la difficulté se situe au niveau du budget. Pour un préavis, encore faut-il trouver le bon timing pour qu'il puisse passer et être prêt au moment du budget. Elle comprend que les Conseillers aient envie de débattre, et c'est d'ailleurs ce qui est en train d'être fait, et de travailler là-dessus. Dans ce cas-là, la Municipalité fera un préavis et les Conseillers pourront se décider à ce moment-là. Mais il ne faudra pas venir dire, au moment de faire le préavis, qu'il manque des chiffres ou autre chose.
- M. Rodolphe Chatagny : a une petite question pour la Municipalité. Mme Véronique Villaine signalait qu'effectivement ce n'était pas un chèque en blanc qui serait donné et qu'il est encore ignoré si NRTV a besoin de cet argent. Il aimerait bien savoir si NRTV a déjà demandé ce montant de CHF 130'000.-, si elle en aurait absolument besoin au 1^{er} janvier et où en sont les demandes à ce sujet.
- Mme Christine Girod : explique tout d'abord, pour replacer les choses afin que tout le monde comprenne bien, que NRTV c'est aussi la commune de Gland, puisque cette dernière fait partie du comité de NRTV, tout comme Nyon. La commune a donc une délégation au sein de ce comité. Cela n'est pas dû à une requête de NRTV mais est dû à une volonté de la commune de Gland suite au préavis qui a été accepté par le Conseil communal en février. S'agissant de l'argent et des liquidités, cela n'est pas le problème. Ce n'est pas au 1^{er} janvier que la chaîne a besoin de CHF 130'000.-. Comme elle l'a déjà expliqué, la difficulté serait simplement la fragilisation du projet, qui risquerait de malheureusement entraîner dans son sillage d'autres personnes, d'autres communes ou d'autres privés. Finalement, dans le montage financier, si NRTV sait qu'elle a une ligne de CHF 130'000.- dans le budget accepté par le Conseil communal, cela représente complètement autre chose dans l'esprit des responsables au sein de NRTV que d'attendre le mois de mars pour éventuellement obtenir une décision favorable du Conseil communal. La donne est totalement différente. Ce qui est déterminant, ce n'est pas le montant en lui-même, mais c'est l'image et la politique qui est

mise en œuvre au sein du Conseil communal de Gland. Elle précise que les montants sont toujours versés en trois voire quatre échéances et non en une seule fois.

- M. Rasul Mawjee : demande si la proposition que M. Daniel Calabrese a présentée aux Conseillers est bien de maintenir les CHF 130'000.- au budget de cette année puis de demander à la Municipalité qu'elle présente un préavis en automne 2017 pour financer l'année 2018 et les années suivantes.
- M. Gérald Cretegnny : répond que cela est correct. Il ajoute que si les Conseillers s'engagent à laisser effectivement la somme de CHF 130'000.- au budget 2017, la Municipalité sera obligée de présenter un préavis l'année prochaine pour avancer avec ce projet et d'avoir un débat avec les Conseillers en temps opportun, sans quoi la sanction sera sévère au moment du budget.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur ce premier amendement.

Décision

Par 38 non, 9 oui et 8 abstentions signifiées, le Conseil communal, refuse le premier amendement de la Commission des finances, soit de retirer du budget la subvention inscrite au compte 111.3653.00 "Contribution fonctionnement NRTV" pour un montant de CHF 130'000.-, ramenant le nouveau poste à CHF 0.-.

- La discussion est ouverte sur le second amendement, soit de réduire le poste 180.3657.20 "Vélopas – Vélos en libre-service" de CHF 30'000.-, ramenant le nouveau poste à CHF 1'000.-.
- M. Christian Vernex : explique que, pour cet amendement, la Commission des finances était un peu empruntée car ce montant de CHF 30'000.- apparaissait pour la première fois, alors que sur les derniers budgets et les derniers comptes il ne s'élevait qu'à CHF 1'000.-. Si l'on revient sur le préavis traitant de ce sujet, il ressort que la commune n'assumait que jusqu'à CHF 20'000.- de déficit. Les explications qui ont été fournies à la Commission des finances pour l'établissement de son rapport n'étaient pas très convaincantes et les membres de dite Commission ont voulu remettre le statu quo et maintenir la somme à CHF 1'000.-.
- Mme Jeannette Weber : a quelques explications à donner concernant ce poste "Vélopas – Vélos en libre-service". Suite au postulat de M. Michael Rohrer du 22 décembre 2010, que le Conseil communal avait accepté, et suite au préavis n° 98 de 2011, la commune garantissait le déficit de Vélopas (actuellement PubliBike) à hauteur de CHF 20'000.- au maximum. Cette somme n'apparaissait pas dans le budget dans la mesure où elle était inscrite dans les comptes du développement durable. D'entente avec le Conseil régional, une démarche a été lancée pour faire une procédure d'appel d'offres afin de pouvoir changer de partenaire du réseau de vélos en libre-service. La commune de Gland participera au paiement de cet appel d'offres à hauteur d'environ CHF 4'000.-. Cela a malheureusement été retardé en raison d'un recours, lequel a finalement été débouté par le Tribunal cantonal. Le Conseil régional a pu commencer hier à évaluer les offres reçues et il sera procédé aux auditions la semaine prochaine au Conseil régional. Dès la signature du contrat, qui interviendra l'année prochaine, ces CHF 30'000.- serviront à la commune pour la participation à la gestion et à l'entretien de ces vélos en libre-service. Elle recommande aux Conseillers de rejeter cet amendement dans la mesure où Gland est une ville cité-énergie qui prône la mobilité douce et il faut dès lors lui donner les moyens de maintenir ces vélos en libre-service.
- M. Guillaume Labouchère : remercie la Municipale Mme Jeannette Weber pour les explications fournies, qu'il aurait été bien de recevoir avant. Quand il entend que ces chiffres étaient inscrits dans le développement durable, il s'attend dès lors à avoir une baisse de ce côté-là d'un montant équivalent, mais le développement durable augmente de CHF 28'000.- cette année. Serait-il possible de savoir comment cela a été fait parce que, quand il regarde sur les comptes, que ce soit en 2015, 2014, cela a toujours été les mêmes montants. Il s'étonne donc et demande plus d'explications à ce sujet car cela fait un peu beaucoup comme augmentation.

- M. Gilles Davoine : déclare qu'il y a effectivement une explication. Sur les faits, il reconnaît que les services concernés et lui-même étaient empruntés avec ce sujet et que les explications fournies à la Commission des finances étaient quelque peu compliquées. Il comprend dès lors cet amendement. Au départ, dans les comptes, la somme CHF 500.- ou d'autres faibles montants apparaissaient pour le poste "Vélopas – Vélos en libre-service". Chaque année, la commune garantissant un déficit, lequel était inscrit dans le compte du développement durable. Ce dernier est un compte affecté qui doit donc être équilibré. Lorsqu'il n'est pas détaillé, se trouvent d'un côté le montant équilibré du compte puis, de l'autre côté, les charges. En examinant le détail du compte, il apparaît que le déficit de CHF 20'000.-, qui existe effectivement s'agissant de "Vélopas – Vélos en libre-service", sortait du compte du développement durable affecté et n'était pas vraiment visible. La même façon de procéder a été faite cette année par exemple avec le compte littering, dans lequel apparaît un montant de CHF 7'400.- et dont le déficit de CHF 13'600.- est inscrit aux charges du compte du développement durable afin d'être visible. Par rapport à "Vélopas – Vélos en libre-service", tant que le nouveau système, qui sera prochainement mis en place au vu du rejet du recours, n'est pas installé, les CHF 20'000.- de déficit doivent être garantis en 2017, au *pro rata temporis*. Dès la mise en fonction du nouveau système, les CHF 30'000.- demandés figurant au budget 2017 seront utilisés, à tout le moins partiellement. Ce montant servira également à la mise en place des nouvelles bornes. Il est essentiel d'avoir ce montant au budget et il serait compliqué de le prendre sur le compte du développement durable, comme cela était fait jusqu'à maintenant. La Municipalité souhaite que les comptes soient clairs et lisibles en faisant apparaître au budget ce poste "Vélopas – Vélos en libre-service". Afin de présenter des comptes logiques, il recommande aux Conseillers de refuser cet amendement et de laisser ce montant de CHF 30'000.- au budget sous la rubrique "Vélopas – Vélos en libre-service".
- M. Guillaume Labouchère : remercie le Municipal M. Gilles Davoine pour l'explication fournie. Il explique qu'une garantie de déficit ne veut pas forcément dire un déficit de CHF 20'000.- par an. Il demande si ces CHF 20'000.- ont été systématiquement utilisés et ajoute qu'il est bien d'avoir des garanties permanentes, mais demande également si ces dernières sont utilisées. En outre, les CHF 30'000.- doivent-ils être à considérer comme une dépense unique ou comme quelque chose de pérenne, à faire figurer sur les budgets futurs à hauteur de CHF 30'000.- à CHF 40'000.- ?
- M. Michael Rohrer : précise qu'il s'agit ici de renouveler la flotte de vélo en 2017, mais qu'il s'agit également d'une extension du réseau. Actuellement, le réseau de vélos en libre service compte une douzaine de stations et il est prévu de passer à 24 stations en 2017. Les technologies ont évolué, les stations mises en fonction à l'époque coûtaient environ CHF 70'000.- pièce. Ces coûts ont énormément diminués et les technologies d'aujourd'hui sont complètement différentes. Le prix d'une station s'élève actuellement à CHF 6'000.-. Il s'agit donc de changer les stations et de renouveler la flotte de vélos en libre-service, dont il s'agit pour la moitié de vélos électriques qui, au bout de 5 ans au vu de leur forte utilisation, sont en bout de course. Ce montant de CHF 30'000.- est donc un montant qui est spécifique pour le renouvellement de la flotte et des nouvelles stations.
- M. Gilles Davoine : ajoute que, sur les dernières années, le déficit mentionné dans le compte du développement durable était de l'ordre de CHF 18'400.-, donc juste en-dessous de la garantie du déficit prévue.
- M. Guillaume Labouchère : aimerait savoir pourquoi, au vu des discussions qui ont eu lieu avec la ville de Nyon à ce sujet, ce service de vélos en libre service n'est pas géré par le Conseil régional et si, à l'avenir, cela pourrait être le cas.
- M. Gérald Cretegnny : explique que le Conseil régional s'en occupe déjà. Il existe en effet déjà une répartition entre la région, les communes et les partenaires, sous la coordination du Conseil régional. Un montant est alloué par ce dernier pour ces services. 12 stations sont actuellement en service dans la région, réparties dans plusieurs communes, et il est logique que ces communes participent de manière plus forte que les autres communes. Dans le cadre des investissements et des travaux du Conseil régional, la règle a toujours été de faire participer les communes sièges. Finalement, il y a une zone de solidarité qui fonctionne.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur ce second amendement.

Décision

A une large majorité, 7 avis contraires, le Conseil communal, refuse le second amendement de la Commission des finances, soit de réduire le poste 180.3657.20 "Vélopas – Vélos en libre-service" de CHF 30'000.-, ramenant le nouveau poste à CHF 1'000.-.

- La discussion est ouverte sur le préavis, sans amendement.
- Mme Regina Bovet : aimerait une explication s'agissant du poste n° 3 "Bâtiments et urbanisme", plus précisément sur le compte 3514231.30, à la page 34, soit "Copropriété du Bochet – Location", avec un revenu prévu de CHF 200'000.-. Les taux hypothécaires actuels étant assez bas, elle demande si des travaux sont prévus, si les loyers vont augmenter ou si d'autres choses sont prévues, dans la mesure où ce poste s'élevait à CHF 133'215.- pour l'année 2015 et à CHF 150'000.- pour cette année.
- Mme Isabelle Monney : explique que la raison de cette augmentation vient du fait que, ces dernières années, plusieurs travaux ont été effectués au niveau de ces bâtiments et les chaudières ont notamment dû être changées. Une partie du coût de ces travaux a été imputée sur les loyers. Pour l'année 2017, il n'est pas prévu de travaux et l'on va retomber sur des loyers nettement plus intéressants.
- La parole n'est plus demandée, la discussion est close et il est passé au vote sur le préavis, sans amendement.

Décision

A une large majorité, 2 abstentions signifiées, le Conseil communal accepte le préavis municipal n° 13 relatif au budget de l'exercice 2017, soit :

- *d'accepter le budget de l'exercice 2017 de la Ville de Gland, présenté par la Municipalité, prévoyant un excédent net des dépenses de CHF 1'114'449.- et une marge brute d'autofinancement de CHF 2'529'874.*

AUTRES OBJETS

8. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Patrick Uebelhart demandant l'étude d'une jonction modeste, fonctionnelle et directe pour les piétons et les cyclistes entre le nord et le sud de la voie ferrée à proximité de Swissquote.

- M. Pierre-Alain Bringolf, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'approuver la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.
- La discussion est ouverte.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Patrick Uebelhart.

9. Rapport de la Commission chargée d'étudier la réponse municipale au postulat de M. Moritz de Hadeln sur l'aménagement des trottoirs selon les normes SN 640 241 et SN 521 500.

- M. Rasul Mawjee, rapporteur de la Commission technique, lit les conclusions recommandant d'approuver la réponse de la Municipalité donnée à ce postulat.
- La discussion est ouverte.

- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.

Décision

A l'unanimité, le Conseil communal accepte la réponse municipale au postulat de M. Moritz de Hadeln.

10. Réponse de la Municipalité à l'interpellation de Mme Véronique Villaine intitulée "Signature de la charte d'égalité salariale".

- Une réponse écrite a finalement été donnée par la Municipalité le 12 décembre 2016, laquelle a été communiquée à chaque Conseiller par voie électronique.
- Le président demande à Mme Véronique Villaine si elle est satisfaite de la réponse.
- Mme Véronique Villaine : remercie la Municipalité pour sa réponse, laquelle ne la satisfait pas complètement. Néanmoins, elle comprend que le point demandant à ce que les entreprises bénéficient aussi de conditions salariales égales est compliqué à mettre en œuvre. Elle demande simplement à la Municipalité d'étudier ou de prendre contact avec les autres municipalités qui ont signé cette charte pour voir comment elles l'appliquent, ou pas, car il est possible de signer la charte sans l'appliquer. Pour sa part, elle ne "lâchera pas l'affaire".
- M. Gérald Cretegnny : informe qu'une information a été reçue ce jour du Conseil d'Etat, lequel a été interpellé à plusieurs reprises à ce sujet. Il faut savoir que le canton de Vaud a signé la charte mais se retrouve en difficulté pour son application dans la mesure où il n'y a aucune base légale qui permette aujourd'hui de pouvoir appliquer clairement cette disposition. Un exposé des motifs pour un projet de loi (EMPL) à ce sujet sera déposé devant le Grand Conseil, qui peut être téléchargé sur le site du Grand Conseil ou sur Info BIC. Cela sera probablement traité au printemps prochain par le Grand Conseil et l'on pourra voir ensuite si cela est applicable ou non aux communes.
- La parole n'est plus demandée. La discussion est close.

11. Nomination d'un(e) scrutateur(trice).

Le 18 novembre 2016, le Bureau a reçu une lettre de la plateforme PS-Les Verts-POP. Le président en donne lecture aux Conseillers.

Suite à démission de M. Moritz de Hadeln pour le 20 décembre 2016, le poste est à repourvoir dès cette date.

- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique Villaine confirme la candidature de Rupert Schildböck, comme mentionné dans la lettre du 18 novembre 2016.
- Le président rappelle que, n'étant pas en possession d'un passeport suisse, M. Rupert Schildböck ne peut pas voter sur des objets cantonaux et fédéraux. Par une directive écrite du 22 avril 2015, le Service des communes et du logement rappelait que la Chancellerie fédérale a refusé aux personnes n'ayant pas le droit de vote au niveau cantonal et fédéral le droit de participer au dépouillement de votations et élections cantonales et fédérales.
- La discussion est ouverte.
- M. Maurizio Di Felice : en tant qu'ancien président du Conseil communal, il rappelle que les scrutateurs sont les adjoints directs du président pour l'appuyer dans ses décisions concernant le Conseil, et cela également dans le bureau de vote où le président et les scrutateurs doivent participer. Il a été évoqué que, n'étant pas titulaire d'un passeport à croix blanche, M. Rupert Schildböck ne pourra pas participer à ces différents dépouillements. Dans la mesure où le président doit pouvoir compter sur ses collaborateurs durant toute la procédure du bureau de vote et comme le scrutateur devra se faire remplacer à ce moment-là, il estime que le travail du président ne sera pas satisfaisant et il s'oppose à ce que M. Rupert Schildböck soit scrutateur. Par contre, concernant les deux autres postes à repourvoir, il n'y voit pas d'objection.

- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

Par 32 non, 14 oui et 11 abstentions signifiées, M. Rupert Schildböck n'est pas élu au poste de scrutateur.

Le président fait remarquer que cela est un signal fort donné par les Conseillers et propose à la plateforme PS-Les Verts-POP de présenter un autre membre à ce poste lors de la prochaine séance du Conseil du mois de février 2017.

- Mme Véronique Villaine : remercie le président de laisser à la plateforme PS-Les Verts-POP un peu de temps pour ce faire dans la mesure où cette dernière n'a aucun membre à proposer immédiatement. Elle remercie également le Conseil pour "sa grande ouverture d'esprit".

12. Nomination d'un(e) membre à la Commission du Plan de zones.

Suite à démission de Mme Anita Waeber pour le 20 décembre 2016 (cf. courrier du 18 novembre 2016 mentionné ci-dessus), le poste est à repourvoir dès cette date.

- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique Villaine propose la candidature de Rupert Schildböck, comme mentionné dans la lettre du 18 novembre 2016.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, 4 abstentions signifiées, M. Rupert Schildböck est élu membre à la Commission du Plan de zones.

13. Nomination d'un(e) délégué(e) suppléant(e) au Conseil intercommunal du Conseil régional.

Suite à démission de Mme Caroline Félix pour le 20 décembre 2016 (cf. courrier du 18 novembre 2016 mentionné ci-dessus), le poste est à repourvoir dès cette date.

- Au nom de la plateforme PS-Les Verts-POP, Mme Véronique Villaine propose la candidature de Rupert Schildböck, comme mentionné dans la lettre du 18 novembre 2016.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, 7 abstentions signifiées, M. Rupert Schildböck est élu délégué suppléant au Conseil intercommunal du Conseil régional.

14. Nomination d'un(e) délégué(e) auprès de l'Association intercommunale d'accueil "Réseau d'accueil des Toblerones".

Suite à démission de Mme Natacha Bello, le poste est à repourvoir.

- Au nom du groupe GdG, M. Laurent Bachelard propose la candidature de Mme Béatrice Saxer Brown.
- Il n'y a pas d'autre proposition. La candidature est soumise au vote, à main levée.

Résultat

A une large majorité, 1 abstention signifiée, Mme Béatrice Saxer Brown est élue déléguée auprès de l'Association intercommunale d'accueil "Réseau d'accueil des Toblerones".

15. Interpellation de M. Guillaume Labouchère intitulée "A quand une politique proactive pour diminuer le papier ?".

- Le président passe la parole à M. Guillaume Labouchère pour le développement de son interpellation, laquelle sera jointe au présent procès-verbal.
- Le président demande à la Municipalité si elle souhaite répondre immédiatement, ce qui n'est pas le cas. Une réponse sera dès lors donnée à cette interpellation lors du prochain conseil de février.

16. Informations de la Commission de gestion sur ses activités.

- Le président passe la parole à M. Victor Braune, rapporteur de la Commission de gestion, lequel lit le message adopté par la Commission de gestion, à l'unanimité de ses membres :

"Monsieur le Président,

Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers,

Les membres de la Commission de gestion se sont rencontrés dès le début de la législature. Durant la première séance, Mme Anna Beutler, seule conseillère membre de la COGES durant la précédente législature, a été élue présidente de la Commission. MM. Moritz de Hadeln et Victor Braune ont accepté de fonctionner comme rapporteurs.

La présidente a informé la Commission des difficultés rencontrées par les membres de la COGES pendant la dernière législature, dont la plupart des Conseillers se souvient de la teneur, et la Commission a décidé qu'une rencontre avec la Municipalité serait souhaitable afin d'éclaircir le cadre de travail de la dite Commission.

La rencontre avec les membres de la Municipalité s'est tenue le 12 octobre 2016, M. le Syndic Gérald Cretegny a rappelé que les activités de la Commission de gestion, incluant ses droits et ses devoirs, sont réglées par la Loi vaudoise sur les communes (LC) et par le Règlement du Conseil communal de Gland. Ainsi, la Loi vaudoise sur les communes précise par exemple le droit à l'information des membres des Commissions, avec toutefois certaines exceptions. La COGES convient, par courtoisie et dans certains cas par obligation légale, d'informer la Municipalité avant de procéder à une enquête au sein de l'administration communale ou avant d'auditionner un employé de la commune. Cela avait posé problème lors de la dernière législature.

La Municipalité a fait savoir que son rapport de gestion doit être, de par la loi, remis à la COGES au plus tard le 31 mai, bien qu'à Gland cela s'effectue par tranches dès le mois d'avril. La COGES a l'obligation légale d'établir un rapport, lequel peut être succinct ou développé pour de la dernière séance du Conseil communal de l'année politique. Cela avait été également un point plus ou moins problématique pour l'année politique passée. Elle peut, en plus, rapporter pour la fin de l'année civile. La Commission a une latitude importante dans les choix des questions et la taille de son rapport sur celui de la Municipalité.

Par ailleurs, simplement pour information, au début du mois d'octobre 2016, les représentants des commissions COFIN et COGES, le président du Conseil communal ainsi que la secrétaire du Conseil ont assisté au "Cours de formation de début de législature" initiée par la Préfecture du district de Nyon et qui avait entre autre pour objet le cadre d'activité des Commissions.

En conclusion, la COGES a décidé à l'unanimité de ne pas rapporter pour le dernier Conseil 2016 et de se donner comme tâche de fournir un rapport élaboré pour le Conseil du mois de juin 2017. Elle remercie particulièrement la Municipalité pour sa disponibilité et tenait absolument à effectuer ces quelques clarifications suite aux problèmes rencontrés l'année passée".

- La discussion est ouverte sur ce rapport oral.
- La parole n'est pas demandée. La discussion est close.
- Le président remercie la Commission de gestion pour cette information.

17. Divers et propositions individuelles.

Le président relève qu'il est d'usage que les membres du Conseil communal qui le souhaitent fassent don du jeton de présence de ce soir à une œuvre ou association méritante.

M. Michel Girardet a fait une proposition à ses collègues chefs de groupe afin de simplifier le processus. La parole est donnée à ce dernier pour l'expliquer.

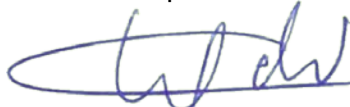
- M. Michel Girardet : explique que, dans la législature précédente, un flou existait concernant les propositions d'associations à qui céder les jetons de présence. Cela était toujours un peu aléatoire, il y avait parfois deux propositions faites et il n'était pas toujours aisé de se rappeler que groupe politique avait fait les propositions les années précédentes. Il a donc fait une proposition aux autres chefs de groupes politiques, laquelle a été acceptée et il en est heureux. Il a dès lors été décidé que, dorénavant et dès cette année, ce soit le groupe politique du président du Conseil qui fasse cette proposition. Il existera ainsi un tournus et cela sera facile à s'en rappeler. Le vœu a également été émis que soient privilégiés, pour recevoir le montant de jetons cédés, des glandois ou des régionaux. Pour cette année, le groupe PLR a donc une proposition, qui va être présentée aux Conseillers par Mme Marion Wahlen.
- Mme Marion Wahlen : voudrait proposer ce soir l'Association des petits sapeurs pompiers de Gland. Cette association est une école de vie qui existe grâce à des pompiers bénévoles. Ils encadrent des jeunes de 8 à 18 ans qui seront prêts à leur majorité à intégrer le corps des sapeurs-pompiers. Lors des 25 sessions annuelles, les jeunes vont apprendre à maîtriser un feu, mais également se former aux premiers secours. Ils vont régulièrement s'entraîner sur le terrain, se familiariser à divers lieux de vie tels que des EMS. Il s'agit d'un beau projet, qui encourage les pompiers locaux, qui développe la solidarité et qui participe activement au tissu social de la population glandoise.
- Le président remercie celles et ceux qui souhaitent faire don de leur jeton de présence à l'Association des petits pompiers de Gland d'en faire part à la secrétaire au sortir de cette assemblée.
- M. Maurizio Di Felice : a devant lui un courrier émanant de la part des commerçants riverains du chemin du Lavasson à la Municipalité daté du 1^{er} juillet 2016, concernant une demande de possibilité de création de places de parking sur la bande herbeuse le long du mur antibruit. Depuis le 1^{er} juillet 2016, mise à part une discussion qu'il a eue avec le Municipal M. Thierry Genoud, qui lui a confirmé avoir répondu verbalement à l'un des protagonistes, les commerçants en question attendent toujours une réponse de la Municipalité. Vu le changement au niveau du Secrétariat municipal, il conçoit qu'un peu de retard soit compréhensible, mais depuis le 1^{er} juillet 2016, cela commence à faire long.
- M. Michael Rohrer : explique que ce n'est pas le changement du Secrétaire municipal qui est la cause de ce retard mais que c'est la réponse des CFF qui a tardé. Cette dernière est arrivée ce début de semaine et les CFF entrent en matière. Le but étant de créer 11 places de parc, ce point sera discuté en Municipalité dans les prochaines semaines pour voir exactement comment procéder, puisque le coût de cette installation s'élèverait, selon les estimations des services communaux, à environ CHF 60'000.-. Si la Municipalité part dans ce sens, ce point devrait faire l'objet d'un préavis l'année prochaine.

L'ordre du jour étant épuisé et la parole n'étant plus demandée, le président donne rendez-vous au jeudi 2 février 2017 à 19h30 et clôt alors la séance de ce soir.

La séance est levée. Il est 20h50.

Pour le Bureau du Conseil communal :

Le président :



Christian GANDER



La secrétaire :



Karine TEIXEIRA FERREIRA

Annexe : Interpellation de M. Guillaume Labouchère intitulée "A quand une politique proactive pour diminuer le papier ?"

Interpellation

A quand une politique proactive pour diminuer le papier ?

En septembre dernier (voir le procès-verbal de la séance du 15 septembre 2016), j'avais suggéré à la municipalité de faire en sorte que les documents tels que les procès-verbaux, préavis ou rapport de commissions soient mieux scannés ou directement enregistrés en fichiers « pdf » à partir des fichiers « word » originaux. Ne voyant rien venir, je dépose la présente interpellation.

La municipalité pourrait-elle mener une politique pro-active afin de diminuer le papier ?

Ce serait par exemple, de faire en sorte que l'on puisse sélectionner le texte et faire une recherche par mots-clefs dans les procès-verbaux, préavis, rapports de commissions, etc. A titre d'exemple, dans le menu de la séance d'aujourd'hui se trouvant sur le site de la commune, ni le procès-verbal de la séance du mois de novembre, ni le rapport de la Cofin sur le budget ne le permettent.

La municipalité pourrait par exemple s'inspirer des modèles en cours au Grand Conseil vaudois.

A l'heure digitale, une telle facilitation du travail du conseil communal serait bienvenue.

Gland, le 15.12.2016

Guillaume Labouchere